

CHARTE D’AFFICHAGE DU BÂTIMENT FLAGEY

Au sein de notre établissement, plusieurs espaces ont été déterminés pour l’affichage.

En ce qui concerne l’affichage institutionnel et facultaire, plusieurs lieux ont été identifiés à savoir :

Entrée Flagey

- À droite à côté du restaurant l’Architecte (actus : nocturnes, les jeudis, inaugurations, conférences internes, etc.)
- Sur l’arrondi de l’auditoire, on trouvera le panneau "vous êtes ici"

Hall ascenseur duplex :

- Uniquement institutionnel

Salle polyvalente :

- Toute production concernant les évènements facultaires à venir (méchoui, cinéclub, ateliers nocturnes, etc.)

Entrée Belvédère :

1. Pignon (à côté des escaliers) :
Espace réservé au BEdA et CARé
2. Murs du RG19/ Be.0.05 :
Mur de gauche : espace avec les informations du CARé et du BEdA
Mur de droite : valve concernant les informations institutionnelles
3. Mur en face du RG19/ Be.0.05 :
Tout ce qui est externe à la Faculté et culturel

Au 1^{er} niveau pallier ascenseur:

- Informations institutionnelles

Au 2^{ème} niveau mur secrétariat :

- Informations institutionnelles, syndicales

Au 3^{ème} niveau :

- Porte bibliothèque : information bibliothèque

- Dans le couloir : espace informations institutionnelles et culturelles

Au 4^{ème} niveau :

- Dans le couloir : Valve informations institutionnelles et recherche

Au 5^{ème} niveau :

- Dans le couloir : Valve informations institutionnelles et recherche

Au 6^{ème} niveau :

- Dans le couloir : espace informations institutionnelles et recherche

Il est demandé à toute personne qui souhaite afficher au sein de la Faculté, d'imprimer ses affiches sous format A2 en nombre limité (une affiche par espace).

Aussi, si vous souhaitez afficher au Solbosch, il est demandé de fournir 35 affiches au format A2.

Pour ce qui est de la charte graphique des affiches, vous trouverez de plus amples informations en cliquant sur ce [Lien](#).

Tout affichage non réglementaire sera automatiquement détruit.

Pour les expositions (qui ne se font pas dans le musée, mais dans les espaces communs), on n'utilise plus que les rails aux murs et il est interdit de coller, percer ou enfoncer sur/dans les murs.